

Grâce à notre guide du trader gratuit  
développez un avenir financier différent.

Cliquez pour  
en savoir plus.

IFOREX

Trader le Forex/les CFDs comporte des risques considérables.

## [Lyon Mag \(http://www.lyonmag.com/\)](http://www.lyonmag.com/)

[Politique \(http://www.lyonmag.com/category/1/politique\)](http://www.lyonmag.com/category/1/politique) 20-02-2008 à 14:13

### Quand Fenech fait référence à Hitler...



Georges Fenech

Le Canard Enchaîné tacle Georges Fenech à propos du texte sur la rétention de sûreté adopté le 6 février au Parlement, où le député UMP du Rhône avait évoqué une loi allemande comparable, paraphée en 1933 par Adolf Hitler.

Dans son édition du mercredi 20 février, le Canard Enchaîné égratigne Georges Fenech, député UMP de Givors et rapporteur de la commission des lois, à propos du texte sur la "rétention de sûreté" adopté le 6 février au Parlement, et qui sera examiné le 21 février par le Conseil Constitutionnel.

Pour justifier ce texte, l'ancien magistrat avait expliqué que plusieurs pays démocratiques disposaient de lois similaires. En citant notamment le "dispositif allemand". "La mesure de détention sûreté a été introduite dans le Code pénal allemand en 1933, sous la République de Weimar" avait souligné Fenech. Des propos condamnés par la PS Elisabeth Guigou. "Cette philosophie positiviste a conduit aux pires débordements en Allemagne" avait répliqué l'ancienne garde des Sceaux. Alors que Rachida Dati, l'actuelle ministre de la Justice, s'était dite "profondément choquée".

Le Canard Enchaîné apporte une précision que n'avait pas mentionnée Georges Fenech : cette loi allemande avait été signée par le chancelier du Reich de l'époque : Adolf Hitler.

A noter que Georges Fenech est l'ancien président de l'APM, un syndicat de magistrat classé à droite, qui s'était fait remarquer en 1998 en publiant le texte antisémite du magistrat Alain Terrail vis-à-vis du magistrat Albert Lévy.

#### Commentaires 0

Pas de commentaire pour le moment.

© 2011, Lyonmag. Droits de reproduction réservés - [Mentions Légales](#)  
[http://www.lyonmag.com/statique/mentions\\_legales](http://www.lyonmag.com/statique/mentions_legales) - Une réalisation [EG Digital \(http://www.egdigital.fr\)](http://www.egdigital.fr)  
[\(javascript:;\) \(javascript:;\)](#)